

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 16 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle communale d'Orléat après convocations légales en date du 10 octobre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Elyane GRANET
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	Mr Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
Mme Catherine MORAND	Mr Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE et Mr Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard

Absents : Mr Marquet Gilles, Mr Tisserand Thierry et Mr Brousse René

VOTE : En exercice : 35 Présents : 31 Représentés : 1 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : petites villes de demain – avenant a la convention cadre valant opération de revitalisation de territoire

**PETITES VILLES DE DEMAIN – AVENANT A LA CONVENTION
CADRE VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE
TERRITOIRE**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation ;
- VU la convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain signée le 16 juin 2021
- VU la délibération du Conseil municipal de Lezoux du 2 octobre 2023 et celle du Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Dore et Allier du 3 octobre 2023 adoptant la convention valant opération de revitalisation de territoire (ORT)
- VU la convention cadre valant opération de revitalisation de territoire (ORT) signée le 6 novembre 2023
- VU le projet d'avenant n°1 ci-annexé

Madame la Présidente rappelle qu'en novembre 2023 une convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a été signée entre l'État, la commune de Lezoux et la Communauté de communes Entre Dore et Allier.

Cette convention fixe les engagements réciproques des partenaires ainsi que les actions permettant d'accompagner la revitalisation du centre-bourg de Lezoux, en cohérence avec les orientations stratégiques de la Communauté de communes Entre Dore et Allier. Son échéance initiale était portée au 31 mars 2026.

Madame la Présidente met en avant que compte tenu des éléments ci-dessous, il est proposé de conclure un avenant prorogant la durée de validité de la convention cadre :

- l'avancement des actions engagées dans le cadre du programme PVD et de l'ORT,
- la volonté des partenaires de poursuivre les opérations inscrites dans la convention initiale,
- la prolongation nationale du programme Petites Villes de Demain jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à l'instruction transmise aux Préfets de Région,

Ainsi, le volet PVD de la convention, ainsi que le soutien financier de l'État et des opérateurs au poste de chef de projet PVD, sont prorogés jusqu'au 31 décembre 2026, sous réserve, pour l'État, des autorisations budgétaires relatives au FNADT. Par symétrie, le volet ORT est également prorogé jusqu'à cette même échéance. Tous les autres articles de la convention initiale demeurent inchangés.

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le contenu de l'avenant ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Madame La Présidente à signer l'avenant et tout document y afférant permettant sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

